

SAS "1G2B"
Siège social : CHANAS (Isère) 29 Rue de l'Avenir
R.C.S. VIENNE 845 367 416

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE SEPT FEVRIER**

Les Associés de la SAS "1G2B" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, au Siège Social sur convocation régulière de la présidence.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Matthieu GARIN, Président.

Monsieur le Président constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur Matthieu GARIN, propriétaire de :	350 Actions
- Monsieur Robin BUREL, propriétaire de :	350 Actions
- Monsieur Kévin BAULE, propriétaire de :	350 Actions

Soit la totalité des parts composant le capital social :	
MILLE CINQUANTE ACTIONS, ci :	1050 Parts
	=====

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales, peut valablement délibérer.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1° Modification du siège social de la société,

2° Mise à jour des statuts suite au changement de siège social,

3° Pouvoirs à conférer à Monsieur Kévin BAULE ou à tout Clerc de l'Etude de Maître Vincent RICHAUD, Notaire à VIENNE (Isère), pour la mise à jour des statuts

- Questions diverses.

La Présidence ouvre la discussion et présente les résolutions.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, autorise le déplacement du siège social à l'adresse suivante :

CHANAS (38150), 302 Impasse du Goubron.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, soumet au vote la mise à jour des statuts suite au changement de siège social objet de la résolution n° 1.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à

Monsieur Kévin BAULE,
Demeurant à SEYSSUEL (Isère) 15 Impasse de Savatu,

Ou :

Tout Clerc de l'Etude de Maître Vincent RICHAUD, Notaire à VIENNE (Isère)
2 Avenue de Beauséjour.

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément,

- Et plus généralement, FAIRE le nécessaire et signer tous actes et pièces s'y rapportant, et notamment les actes authentiques à intervenir pardevant Maître Vincent RICHAUD, Notaire à VIENNE (Isère).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Gérant et les Associés.

Monsieur Matthieu GARIN



Monsieur Robin BUREL



Monsieur Kévin BAULE

